SÉANCE du 12 novembre 2024

Le 12 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la réunion de la mairie, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 06/11/2024

Présents :
Maire : Bernard BOURACHOT
Adjoint : Bénédicte TRUGE, Catherine MARTIN

Conseillers Municipaux : Olivier BONNABAUD, Gérard COGNET

Absent excusé : Rodolphe PELIN

Absente : Justine DAUGE
Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Bénédicte TRUGE

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 août 2028, lequel est adopté à l'unanimité.

1. Démission d'un conseiller municipal :
Le maire fait part à l'assemblée de la démission de M. Jean Paul FAYET, conseiller municipal le 24 septembre 2024.
Le Conseil prend acte de ses décisions.

2. Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune du PIN :
Après lecture de la convention de partenariat aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune du PIN, le Conseil Municipal de la commune de Neuilly en Donjon, après en avoir délibéré, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

3. Protection des données informatiques
Le maire fait part à l'assemblée du devis d'IDT System pour la protection des données informatiques ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Rapport d'activité eau 2023 - Rapport d'activité assainissement non collectif 2023 :
M. le Maire présente au Conseil municipal, le rapport annuel du service public d'eau potable 2023 et le rapport d'activité assainissement non collectif 2023 du SIVOM de la Vallée de la Besbre.

5. Contrats assurance statutaire et prévoyance du personnel :
Le Conseil Municipal autorise le maire à prospecter différentes assurances pour l'assurance statutaire et l'assurance prévoyance du personnel au 1er janvier 2025.

Colis de Noël :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire des bons d'achat de 20 € pour le colis de Noël chez Boucherie OVISTE Lionel et Boucherie Xavier pour les aînés de plus de 70 ans non présents au repas.

Informations

- Travaux restaurant et route de la Vernelle : différents devis sont demandés
- Élections municipales partielles complémentaires : bureau électoral à prévoir pour le 8 décembre 2024
- Décos de Noël : des sapins seront achetés.

Séance levée à 20h45

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 12 novembre 2024